

SERVICE **SOCIAL**

Centre du sein
Unité d'oncogynécologie chirurgicale



Un service à votre écoute

Une maladie peut avoir un impact important sur votre vie familiale et sociale, ainsi que sur vos finances. Le service social évalue avec vous votre situation dans sa globalité. Il vous conseille, vous oriente et vous aide à trouver des solutions adaptées à vos besoins.

Soins

Le service social vous aide si vous avez des difficultés d'accès aux soins (assurance maladie insuffisante ou inexistante) ou besoin d'un transport entre votre domicile et le lieu de soins.

Vie familiale et sociale

Vous êtes conseillée et orientée si vous rencontrez des problèmes liés au logement, à la légalisation d'un séjour en Suisse ou que vous vivez une situation de violences (familiale, conjugale ou autre).

De même, vous êtes accompagnée si vous devez entreprendre des démarches liées à une fin de vie (dernières volontés, directives anticipées, etc.)

Finances

Vous êtes orientée en cas de perte de votre capacité de gains à la suite de l'épuisement ou de l'absence d'indemnités pour perte de gains ou d'un licenciement.

Assurances et institutions sociales

Le service social vous apporte également son soutien pour mener à bien les démarches nécessaires auprès des différentes assurances et institutions cantonales et fédérales.

Assurance vieillesse et survivants (AVS), Assurance invalidité (AI) et Service des prestations complémentaires (SPC)

Vous êtes guidée dans vos démarches auprès de l'AI pour une demande de prestations ou la prise en charge de moyens auxiliaires de même qu'auprès de l'AVS ou du Service des prestations complémentaires pour d'éventuels compléments de rente.

Caisses maladie et Service de l'assurance maladie

Le service social vous apporte son appui pour gérer vos frais médicaux. Il vous assiste dans vos démarches d'assujettissement à la LAMal, d'affiliation auprès d'une assurance maladie ou demande de subsides au service de l'assurance maladie.

Aides sociales et financières

Vous êtes orientée pour vos demandes d'aides financières ou sociales auprès d'institutions publiques (Hospice général, services sociaux communaux) ou privées.

